

# La banque des entreprises à forte intensité transactionnelle

RAPPORT ANNUEL 2025




EUROPEAN CENTRAL BANK



ACPR  
BANQUE DE FRANCE

Orias

 memo.bank



## Aperçu de 2025 \_\_\_\_\_ 3

## Message de Jean-Daniel Guyot \_\_\_\_\_ 4

### 01 **Présentation de Memo Bank**

Présentation de Memo Bank \_\_\_\_\_ 7

Historique de Memo Bank \_\_\_\_\_ 9

### 02 **Rapport d'activité**

Activité \_\_\_\_\_ 12

Chiffres clés \_\_\_\_\_ 14

Analyse des résultats \_\_\_\_\_ 15

Analyse du bilan \_\_\_\_\_ 18

Politique environnementale \_\_\_\_\_ 22

### 03 **Gouvernance d'entreprise**

Une activité étroitement supervisée \_\_\_\_\_ 24

Le Conseil de surveillance de Memo Bank \_\_\_\_\_ 25

L'équipe de direction de Memo Bank \_\_\_\_\_ 27

### 04 **Comptes annuels 2025**

Préambule \_\_\_\_\_ 30

Présentation des comptes annuels \_\_\_\_\_ 31

Bilan actif \_\_\_\_\_ 32

Bilan passif \_\_\_\_\_ 33

Compte de résultat \_\_\_\_\_ 34

Hors bilan \_\_\_\_\_ 35

Annexe 1 : Règles et méthodes comptables \_\_\_\_\_ 36

Annexe 2 : Notes sur l'actif \_\_\_\_\_ 42

Annexe 3 : Notes sur le passif \_\_\_\_\_ 49

Annexe 4 : Notes sur le compte de résultat \_\_\_\_\_ 52

Annexe 5 : Autres informations \_\_\_\_\_ 55

Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes \_\_\_\_\_ 56

### 05 **Gestion des risques Pilier III**

L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance \_\_\_\_\_ 62

Le profil de risque \_\_\_\_\_ 63

L'appétit au risque \_\_\_\_\_ 65

L'adéquation du capital et de la liquidité \_\_\_\_\_ 65

Le dispositif de gestion du risque de crédit \_\_\_\_\_ 66

Le risque opérationnel et de non conformité \_\_\_\_\_ 67

Les autres risques financiers \_\_\_\_\_ 67

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance \_\_\_\_\_ 69

La politique et les pratiques de rémunération \_\_\_\_\_ 71

Les principaux ratios au 31 décembre 2025 \_\_\_\_\_ 72

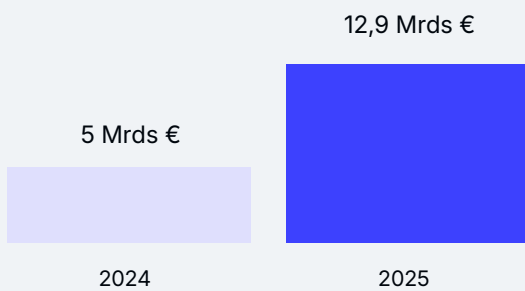
Annexe 1 : Disclosure of key metrics and overview of risk-weighted exposure amounts \_\_\_\_\_ 73



# Aperçu de 2025

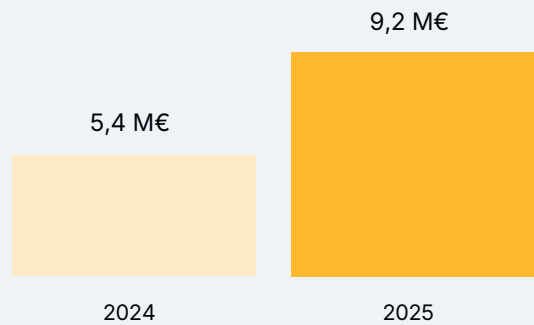
## Volumes de paiement confiés

x 2,5



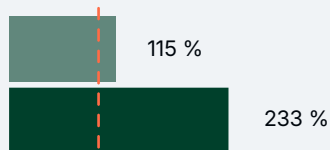
## Produit Net Bancaire (PNB)

+ 70 %

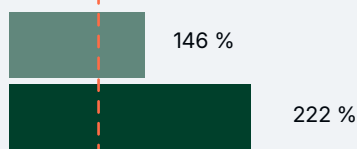


## Des ratios prudentiels solides

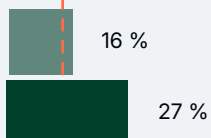
### NSFR



### LCR



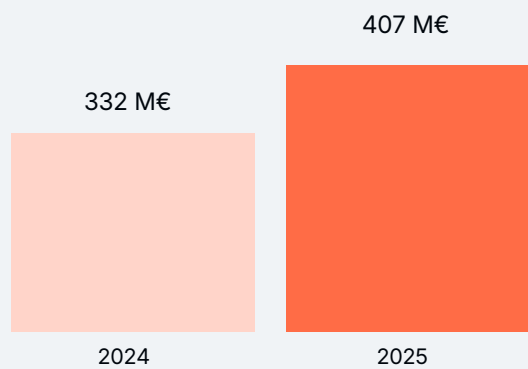
### Ratio de solvabilité



- Seuil réglementaire (2025)
- Moyenne des 6 grands groupes bancaires français (2024)
- Memo Bank (2025)

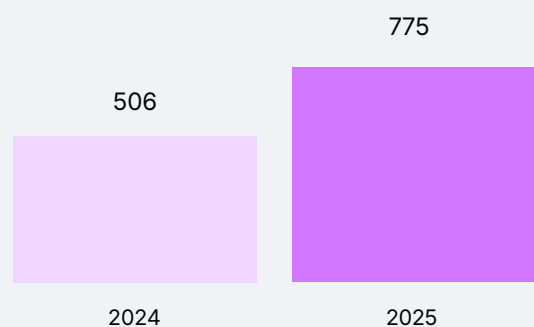
## Bilan

+ 23 %



## Base clients

+ 53 %





# Message de Jean-Daniel Guyot

COFONDATEUR ET PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE MEMO BANK

## Bâtir l'infrastructure des entreprises à forte intensité transactionnelle

Les entreprises dont le modèle repose sur des volumes de flux massifs ont longtemps fait face à un vide technologique. Trop complexes pour les offres standardisées, elles restaient prisonnières d'infrastructures bancaires rigides qui imposaient des processus manuels et des délais de traitement incompatibles avec la vitesse du marché. En 2025, nous avons affirmé notre positionnement : être la banque de ceux pour qui le flux est un actif stratégique.

L'année 2025 confirme que cette conviction était la bonne. Nous avons atteint 9,2 millions d'euros de PNB, en hausse de près de 70 %, tandis que notre portefeuille clients dépasse désormais les 775 entreprises (+53 %). Sur le seul mois de décembre, nous avons traité 3 milliards d'euros de flux, un volume multiplié par trois en un an. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, ils sont la conséquence directe d'une infrastructure construite de zéro, avec une obsession unique : que le paiement ne soit jamais un frein au développement des entreprises.

## Faire du temps réel la norme et non l'exception

Cette puissance de traitement nous a permis de franchir, en 2025, plusieurs seuils techniques qui changent concrètement la vie de nos clients. En mai, l'intégration de TARGET 2 nous a permis d'opérer des règlements de plusieurs millions d'euros en quelques minutes. Parallèlement, nous avons levé la limite des 100 000 € sur les virements instantanés, libérant ainsi de nombreux cas d'usage.

Cette agilité profite directement aux structures les plus innovantes : Memo Bank est aujourd'hui la seule banque capable d'offrir des solutions temps réel aux nouveaux fonds tokenisés, ainsi qu'à la bourse européenne Lise (Lightning Stock Exchange). Qu'il s'agisse de ces nouveaux actifs ou de l'ouverture des paiements Swift dans 104 devises, nous résolvons les problèmes de nos clients bien avant que le reste du marché ne s'en empare.



## Neutraliser la fraude au-delà des exigences légales

L'intensité transactionnelle ne tolère aucune faille. Avec Memo Bank Protect, nous avons dépassé les obligations légales pour offrir une solution anti-fraude qui affiche une précision supérieure de 20 points aux standards européens (VoP). En intégrant la vérification d'identité et le contrôle d'IBAN directement via l'API, nous neutralisons le risque à la source, sans ralentir l'exécution des flux. Avec plus de 600 000 vérifications réalisées en quelques mois, nous gérons désormais le risque de nos clients comme s'il était le nôtre.

## Valoriser et sécuriser la trésorerie des entreprises

Cette expertise des flux s'accompagne d'une volonté de simplifier la gestion des liquidités. Grâce à notre partenariat avec Twenty First Capital, nos clients accèdent désormais à des Fonds Monétaires corrélés aux taux directeurs de la zone euro et des États-Unis, directement depuis notre interface et sans compte-titres dédié. C'est la promesse d'une trésorerie flexible, sécurisée et compétitive.

## 2026 : vers une banque invisible et omniprésente

Notre ambition pour 2026 est d'étendre ce modèle à l'échelle européenne. Nous continuerons d'enrichir notre API Premium pour que l'infrastructure bancaire devienne invisible : un outil programmable qui s'exécute avec une fiabilité totale, parfaitement intégré aux logiciels de gestion de nos clients.



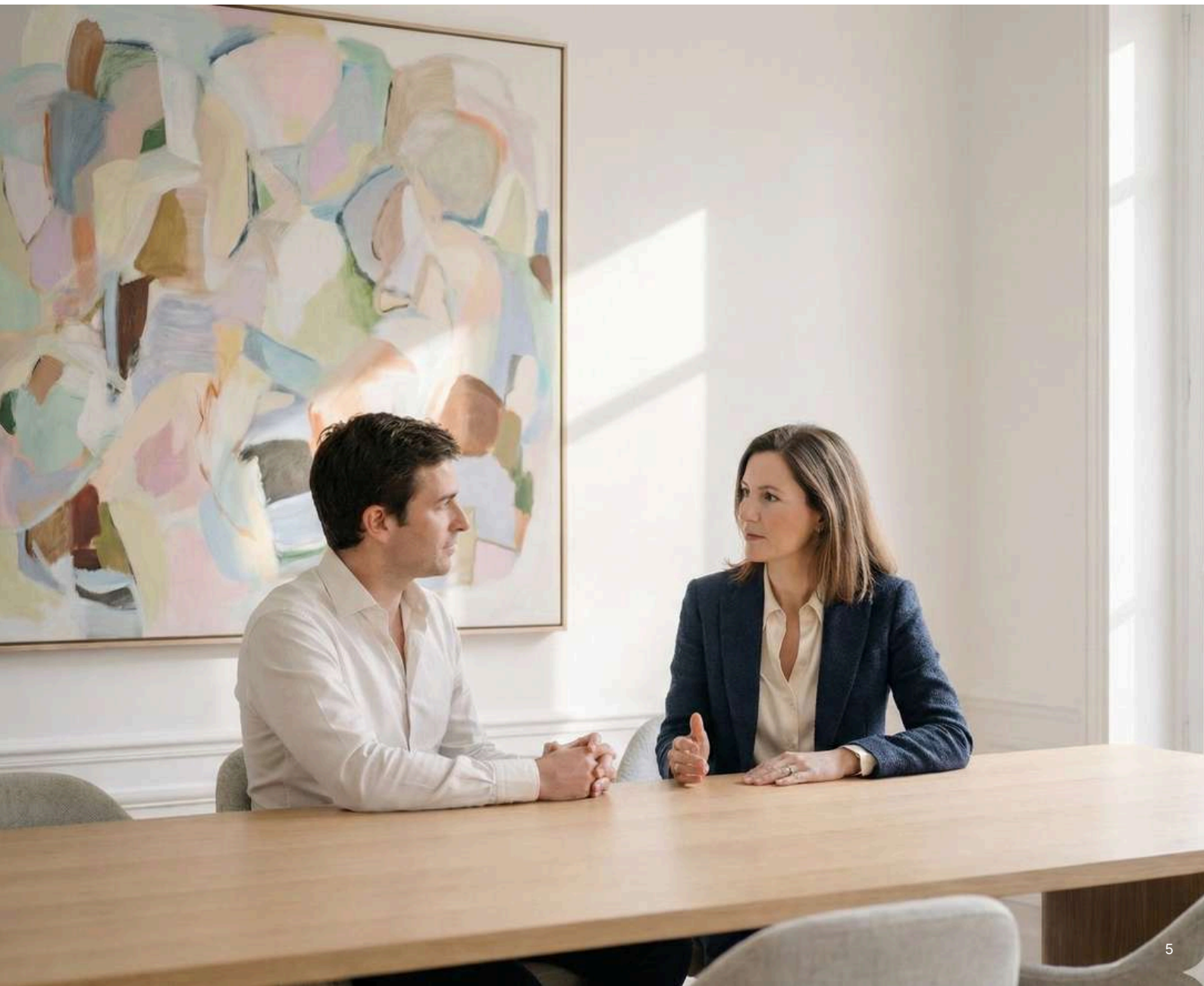
Je suis fier des résultats de 2025 et, surtout, de la façon dont nous les avons obtenus : en restant concentrés sur ce qui compte vraiment pour nos clients, en refusant les compromis sur la qualité, et en continuant à bâtir une infrastructure que personne d'autre ne construit à notre place.

Je remercie nos clients pour leur confiance, les équipes de Memo Bank, engagées chaque jour avec exigence et conviction et nos partenaires pour leur soutien.

À l'heure où je rédige ces mots, nous annonçons notre premier trimestre 2026 avec un résultat net positif, preuve de notre solidité et de la pertinence de notre stratégie.

Cofondateur et président du Directoire de Memo Bank

*Jean-Daniel Guynet*





01

# Présentation de Memo Bank

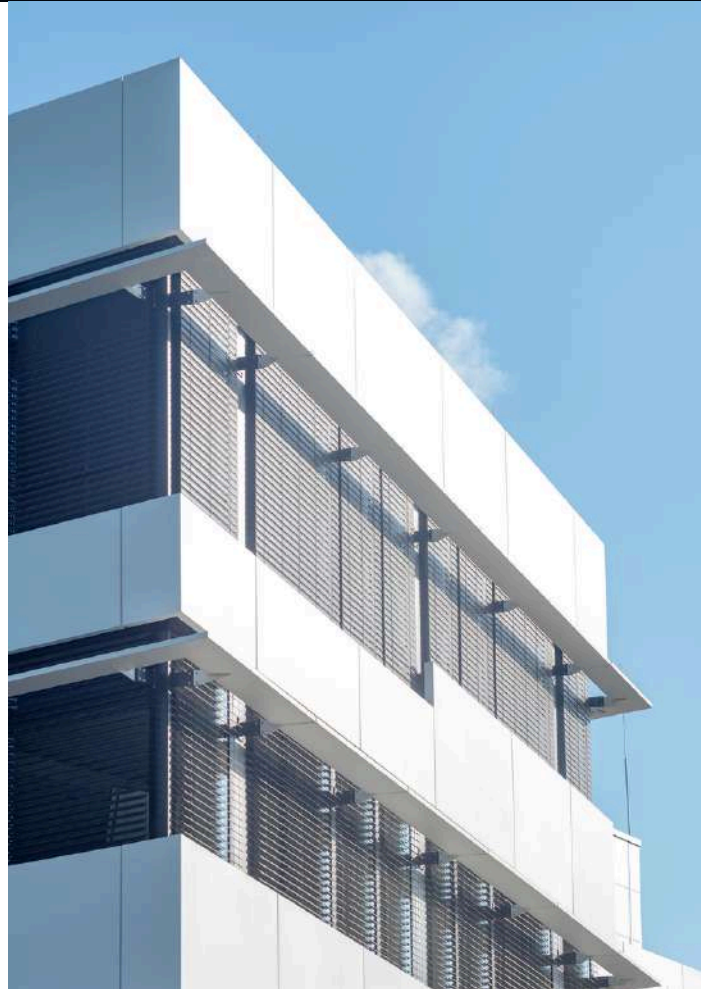


# Présentation de Memo Bank

Lancée en 2020, Memo Bank est une banque indépendante française spécialisée dans la gestion des flux des entreprises à forte intensité transactionnelle. Memo Bank est agréée par la Banque centrale européenne et supervisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Pour les services d'investissement, Memo Bank est enregistrée à l'ORIAS et agit en tant qu'agent lié de Twenty First Capital.

La mission de Memo Bank est de permettre aux entreprises d'opérer leurs paiements domestiques et transfrontaliers sans friction, en temps réel et à très grande échelle.

Pour y parvenir, l'établissement a bâti une infrastructure bancaire propriétaire, conçue sans héritage informatique (legacy), connectée en temps réel aux systèmes de paiements européens et internationaux.



## Gestion et automatisation des flux locaux et internationaux

- API bancaire Premium : solution conçue pour la gestion automatisée des comptes, l'émission des paiements et la collecte des encaissements à grande échelle, en France et à l'international.
- Virements de trésorerie et urgents : accès au système de paiement européen TARGET2 pour le règlement de transferts de montants élevés en quelques minutes.
- Carte Visa Corporate : solution de gestion centralisée des dépenses offrant une avance de trésorerie allant jusqu'à 30 jours et des dispositifs de contrôle des justificatifs.
- Virements instantanés : transactions traitées en temps réel sans limite de plafond.
- Virements internationaux via Swift : 104 devises disponibles en émission, avec une gestion des ordres via API depuis avril 2025.
- Memo Bank Protect (lancée en septembre 2025) : solution anti-fraude validant l'identité des bénéficiaires et la fiabilité des coordonnées bancaires via les données interbancaires (réseau EBA Clearing). Cette solution offre une précision supérieure de 20 points à la norme européenne Verification of Payee (VoP), et est également disponible par API.



### Gestion, valorisation et protection des liquidités

- Comptes courants : pour les opérations courantes de l'entreprise et de ses filiales.
- Comptes spéciaux : pour le cantonnement et la gestion des fonds détenus pour le compte de tiers.
- Compte Booster : solution 100 % liquide et indexée sur l'€STR, dédiée à la valorisation immédiate des excédents de court terme.
- Fonds monétaires libellés en euros et dollars américains (lancés en juin 2025) : en partenariat avec Twenty First Capital, offrant un rendement corrélé à l'€STR ou au Federal Funds Rate.



### Simplification de la comptabilité

- Rapprochement bancaire : génération d'IBAN virtuels bi-directionnels et de comptes courants additionnels pour une réconciliation comptable immédiate.
- Connectivité bancaire étendue : support des protocoles EBICS TS, des API Open Banking, et de l'API Premium (paiements et encaissements).
- Intégration de l'écosystème : plus de 100 intégrations directes avec les principaux outils de trésorerie et de comptabilité du marché (Pennylane, Dext, Sage, etc.).



### Financement et développement de l'activité

- Financement de court terme : autorisations de découvert structurées pour des périodes de 15 à 60 jours.
- Financement de moyen et long terme : accompagnement des projets matériels ou immatériels sur des durées de 1 à 7 ans.
- Augmentation de capital : suivi automatisé des souscriptions, gestion des investisseurs, déblocage des fonds et émission du certificat de dépôt sous 24 heures.

Le nombre d'entreprises accompagnées est passé de 506 à 775 à la fin de l'exercice 2025, soit une progression de près de 53 % par rapport à l'exercice précédent. Cette dynamique commerciale permet à Memo Bank de renforcer sa position auprès d'entreprises dans les secteurs de l'investissement, de l'assurance, des fintechs et de l'immobilier.

Memo Bank est aujourd'hui présente sur tout le territoire français, et comptait 78 collaborateurs au 31 décembre 2025.

L'organisation de Memo Bank s'appuie sur cinq pôles :

- **Le pôle « expérience client »**, qui regroupe les activités commerciales, de relation clientèle et de marketing : 34 % des effectifs.
- **Le pôle « ingénierie produit »**, qui regroupe les activités d'ingénierie et de développement produit : 38 % des effectifs.
- **Le pôle « risques, conformité et contrôle »**, qui regroupe les activités de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne : 9 % des effectifs.
- **Le pôle « finance et ressources humaines »**, qui regroupe les activités de comptabilité, de contrôle de gestion, de trésorerie, de gestion actif-passif (ALM) et de gestion des ressources humaines : 16 % des effectifs.
- **Le pôle « juridique » (Legal)** : 3 % des effectifs.



# Historique de Memo Bank

2025



Forte accélération financière : Memo Bank enregistre un PNB de 9,2 millions d'euros (+70 % par rapport à 2024) et franchit le cap des 775 entreprises clientes (+53 %)



Croissance considérable des volumes de paiement : traitement de 3 milliards d'euros sur le seul mois de décembre 2025, soit le triple de l'année précédente



Lancement de la gamme d'abonnement Payments pour automatiser les flux par API



Innovation anti-fraude : lancement de Memo Bank Protect, un outil de sécurisation des virements offrant une précision supérieure de 20 points au standard européen VoP



Enrichissement de l'offre de placement : lancement des fonds monétaires en euros et dollars américains (MMF), collectant plus de 113 millions d'euros dès la première année



Partenariat stratégique avec la nouvelle bourse européenne Lise (Lightning Stock Exchange) qui s'appuie sur la technologie de Memo Bank pour son système de règlement-livraison



Événements et rayonnement :

- Troisième édition du User Club à la Cité de l'Économie à Paris
- Lancement de « Memo Bank au Féminin », cycle d'événements dédié aux femmes dirigeantes et à la performance financière



## 2024

Trophée décerné par The Digital Banker, dans la catégorie « Best Banking API initiative »

Memo Bank termine 2024 avec une croissance de 70 % de sa base clients, de 35 % de son PNB, et un score NPS de 75

Finaliste dans la catégorie « Best B2B/B2C banking initiative », lors du Pay 360 awards par The Payments Association

Nouveautés produits et services :

- Lancement du compte d'épargne Booster
- Enrichissement de la gamme des comptes spéciaux

## 2023

Trophée Daf Mag du meilleur projet administratif et financier dans la catégorie « Innovation & Transformation » pour l'automatisation des flux de la fintech Defacto

Participation à l'initiative internationale Partnership for Carbon Accounting Financials pour contribuer à réduire l'impact climatique du secteur financier

Enrichissement de notre catalogue de produits et services : valorisation de trésorerie de long terme et moyen terme via les comptes à terme, gestion des fonds détenus pour le comptes de tiers via les comptes spéciaux

Memo Bank termine l'année 2023 en ayant multiplié son PNB par 7

## 2022

Lancement de notre API Premium de gestion de trésorerie et de paiement, polyvalente et temps réel

Lancement de notre solution intégrée d'encaissement par prélèvement SEPA

Lancement de notre solution intégrée de virements internationaux via Swift

## 2021

Levée de 13 millions d'euros menée par Serena Capital

Memo Bank devient membre principal de Visa

Memo Bank devient participant direct à la chambre de compensation EBA Clearing (STEP2)

Lancement des IBAN virtuels bi-directionnels

## 2020

Levée de fonds de 20 millions d'euros, menée par Blackfin Capital Partners, avec daphni, Bpifrance et Founders Future

Mise en production de l'architecture bancaire, audité et prête à être utilisée à des fins commerciales

Obtention de l'agrément européen d'établissement de crédit, délivré par l'ACPR et la BCE

Lancement des opérations en France fin 2020

## 2017 – 2019

Création de TrustBK, la structure qui deviendra Memo Bank

Levée de fonds de 7 millions d'euros, menée par Daphni



02

# Rapport d'activité



# Activité de Memo Bank en 2025

L'exercice 2025 marque une étape décisive dans le développement de Memo Bank, caractérisée par un recentrage stratégique sur les entreprises à forte intensité transactionnelle.

## Croissance exponentielle des flux

Là où l'exercice précédent avait vu les flux dépasser les 5 milliards d'euros, Memo Bank a traité en 2025 un volume total de flux de près de 12,9 milliards d'euros. Cette multiplication par 2,5 des volumes globaux témoigne de la confiance accordée par les clients pour le traitement de leurs opérations stratégiques.

Cette forte croissance a d'ailleurs été absorbée sans dégradation de la qualité de service. Grâce à l'efficacité du modèle opérationnel et des outils internes, le temps médian de réponse aux demandes clients s'est établi à 38 minutes sur l'ensemble de l'exercice, garantissant aux entreprises une réactivité compatible avec leurs enjeux opérationnels.

Cette progression des flux s'observe particulièrement sur l'activité de virement et de prélèvement, socle des opérations bancaires. Les volumes de flux confiés connaissent une accélération significative : la banque a traité 3 milliards d'euros sur le seul mois de décembre 2025, soit près du triple du volume enregistré en décembre 2024.

Par ailleurs, l'ouverture de la connexion directe au système de paiement européen TARGET 2 en mai 2025 a permis à Memo Bank de capter une nouvelle typologie de flux, à savoir les paiements de gros montants (RTGS). En quelques mois seulement, la société a géré plus de 2 milliards d'euros de flux cumulés (entrants et sortants) via ce canal.

Sur le volet international, le traitement des opérations passant par le réseau Swift continue sa progression, portée par l'extension de l'offre à 104 devises. Le volume des virements internationaux émis a ainsi été multiplié par quatre, s'établissant à 238 millions d'euros contre 58 millions d'euros l'année précédente.

**Au-delà de cette progression numérique, l'exercice 2025 marque un véritable changement de dimension dans l'intensité d'utilisation des services.**

## Extension aux services d'investissement et gestion de trésorerie

L'exercice 2025 marque une étape structurante dans l'évolution de l'offre de valorisation de trésorerie. Historiquement positionnée sur des solutions d'épargne traditionnelle, Memo Bank a étendu son périmètre d'activité aux services d'investissement.

Pour opérer cette diversification, Memo Bank est, depuis juin 2025, enregistrée à l'ORIAS et agit en tant qu'agent lié de Twenty First Capital, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. Ce nouveau statut permet à la banque de proposer à sa clientèle des fonds monétaires libellés en euros et dollars américains. L'établissement a collecté plus de 113 millions d'euros en l'espace de quelques mois.

## Lutte contre la fraude et cybersécurité

En matière de sécurité financière, Memo Bank a anticipé l'entrée en vigueur de la réglementation européenne Verification of Payee (VoP) en déployant dès septembre son dispositif propriétaire « Memo Bank Protect ». Ce service, disponible également par API, permet de vérifier la concordance entre l'IBAN et l'identité du bénéficiaire avant l'exécution du virement, en s'appuyant sur les bases de données interbancaires et juridiques, dépassant le cadre réglementaire.



# Chiffres clés

## Résultats

	2025	2024	2023
Produit net bancaire	9,196 k€	5,448 k€	4,033 k€
Résultat net	- 4,913 k€	- 6,087 k€	- 6,527 k€

## Produit net bancaire

	2025	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	8,916 k€	7,482 k€	3,984 k€
Intérêts et charges assimilées	- 3,823 k€	- 4,007 k€	- 1,155 k€
Commissions	3,511 k€	1,862 k€	1,095 k€
Autres	591 k€	111 k€	109 k€
Produit net bancaire	9,196 k€	5,448 k€	4,033 k€

## Bilan

	2025	2024	2023
Dépôts de la clientèle	385,044 k€	309,692 k€	118,038 k€
Capitaux propres	19,523 k€	19,888 k€	25,750 k€
Crédits à la clientèle	14,913 k€	12,169 k€	11,452 k€
Total du bilan	407,303 k€	331,550 k€	146,240 k€



# Analyse des résultats de Memo Bank en 2025

L'exercice 2025 valide la pertinence du modèle de Memo Bank et confirme la solidité de sa trajectoire financière. Cette performance s'explique par la conjonction de deux facteurs : une accélération commerciale ciblée et une scalabilité opérationnelle démontrée.

## Une performance commerciale portée par le besoin d'automatisation

En 2025, l'établissement a fait le choix de recentrer sa stratégie sur les entreprises à forte intensité transactionnelle. Pour ces acteurs, dont l'activité génère des volumes massifs, le contrôle des marges sur les opérations bancaires est un enjeu stratégique. Memo Bank a su répondre à cet impératif d'optimisation : la conjugaison de l'automatisation, qui permet de passer les flux à l'échelle, la mise en œuvre de la nouvelle gamme d'abonnements *Payments* expliquent le succès commercial de l'exercice. Cette dynamique se traduit par une hausse de 70 % du Produit Net Bancaire (PNB), qui atteint 9,2 millions d'euros.

## Une maîtrise des charges qui valide la scalabilité du modèle

Parallèlement à cette forte croissance des revenus, l'établissement a démontré la pleine efficacité de son modèle. Alors que les volumes de transactions ont été multipliés par 2,5, les charges d'exploitation sont maîtrisées (+20 %). Cette maîtrise stricte des coûts prouve la scalabilité structurelle de Memo Bank : l'infrastructure propriétaire permet d'accueillir un nombre croissant de clients et d'absorber une hausse exponentielle des flux sans générer de coûts de structure supplémentaires.

Cette double dynamique (accélération des revenus et optimisation des charges) permet de ramener le résultat net à -4,9 millions d'euros sur l'exercice.

## Produit net bancaire

En 2025, le produit net bancaire (PNB) atteint 9,2 millions d'euros, en hausse de 70 % par rapport à 2024. L'exercice 2025 a également été marqué par l'élargissement de la gamme de produits, contribuant à la diversification des sources de revenus.





Le produit net bancaire est la somme de trois sources de revenus :

#### ↳ Intérêts

Les revenus d'intérêts sont issus des crédits octroyés aux clients (prêts, découverts), et du placement en banque centrale et auprès de grands établissements bancaires, des dépôts de la clientèle et des capitaux propres. À ces revenus sont soustraits les rémunérations versées sur les dépôts des clients, le résultat formant la marge nette d'intérêt. En 2025, cette marge a pleinement bénéficié de la croissance continue des dépôts, qui s'établissent à 385 millions d'euros. Cette forte dynamique de collecte a d'ailleurs permis de compenser le changement de contexte macroéconomique. En effet, après un cycle de hausse, les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne ont entamé une trajectoire baissière. Le taux de la facilité de dépôt s'établissait à 2 % en fin d'année.

#### ↳ Abonnements

Tous les clients de Memo Bank paient un abonnement fixe mensuel. Différentes formules d'abonnement existent en fonction de l'utilisation par le client des services de Memo Bank. La base de clients s'est élargie pour atteindre 775 entreprises, confirmant la récurrence des revenus de l'établissement.

#### ↳ Commissions sur les transactions financières

Memo Bank perçoit diverses formes de commissions lorsque ses clients effectuent certaines transactions locales et internationales notamment à travers la gamme *Payments* conçue pour l'automatisation des flux par API. Les commissions perçues par Memo Bank ont été multipliées par 2,4 entre 2025 et 2024 avec une forte progression des transactions en devises.

## Résultats

L'efficacité du modèle *API-first* de Memo Bank se traduit par une décorrélation nette entre la croissance de l'activité et l'évolution des charges. Alors que le PNB a progressé de 70 %, l'établissement a maintenu une gestion rigoureuse de ses coûts opérationnels. Cette maîtrise de la structure de coûts a permis d'améliorer le résultat net, qui s'établit à -4,9 millions d'euros en 2025.

Cette trajectoire prouve qu'une infrastructure bancaire moderne et propriétaire permet d'absorber une croissance exponentielle des flux à coût opérationnel quasi constant, garantissant ainsi la pérennité et la scalabilité du modèle.



### 📌 Empreinte carbone hors financement (scopes 1, 2, 3)

Depuis sa création en 2020, Memo Bank a pour volonté d'être transparente sur sa politique environnementale et de minimiser ses émissions directes et indirectes. La quasi-totalité des déplacements des collaborateurs de Memo Bank effectués dans le cadre de leur activité professionnelle sont réalisés en train ou en transports en commun. Le télétravail est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Hors financement, l'empreinte carbone de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2025 à 345 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e). L'intensité carbone de Memo Bank, soit le rapport entre cette empreinte carbone et le produit net bancaire, s'élevait quant à elle à 38 tCO<sub>2</sub>e par million d'euros (tCO<sub>2</sub>e/M€), en diminution de 48 % par rapport à 2024.

### 📌 Empreinte carbone induite par le portefeuille de financement

Par sa politique de financement, Memo Bank continue de minimiser son empreinte carbone et a participé à la transition vers une économie bas carbone. Ainsi, depuis sa création en 2020, Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles.

En 2025, l'intensité carbone de Memo Bank induite par son portefeuille de financement était de 99 tCO<sub>2</sub>e/M€, en baisse de 22 % par rapport à 2024 (126 tCO<sub>2</sub>e/M€).





# Analyse du bilan

## Actif

Ref	Notes	2025	2024
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	234,865 k€	237,746 k€
<b>CRÉDIT SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE</b>			
1.2	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	55,021 k€	45,517 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	14,913 k€	12,169 k€
<b>PORTEFEUILLE DES TITRES</b>			
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe	74,092 k€	4,090 k€
	Actions et autres titres à revenu variable		
	Participations et autres titres détenus à long terme	43 k€	60 k€
	Parts dans les entreprises liées		
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	6,357 k€	5,896 k€
	Immobilisations corporelles	66 k€	50 k€
	Capital souscrit non versé		
	Actions propres		
1.7	Autres actifs	20,717 k€	25,516 k€
1.8	Comptes de régularisation	1,229 k€	506 k€
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>407,303 k€</b>	<b>331,550 k€</b>



## Passif

Ref Notes	2025	2024
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
<b>DÉPÔT À LA CLIENTÈLE</b>		
2.1 Opérations avec la clientèle	385,044 k€	309,692 k€
Dettes représentées par un titre		
2.2 Autres passifs	1,933 k€	1,519 k€
2.3 Comptes de régularisation	318 k€	64 k€
2.4 Provisions	485 k€	387 k€
Dettes subordonnées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital souscrit	13,492 k€	13,084 k€
Primes d'émission	41,485 k€	37,027 k€
Subventions d'investissement	124 k€	442 k€
Réserves		
Report à nouveau	-30,665 k€	-24,578 k€
Résultat de l'exercice	-4,913 k€	-6,087 k€
2.5 <b>Total capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>19,523 k€</b>	<b>19,888 k€</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>407,303 k€</b>	<b>331,550 k€</b>

## Variation du bilan

La taille du bilan de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2025 à 407,3 millions d'euros, en hausse de 23 % par rapport au 31 décembre 2024 (331,6 millions d'euros). La hausse du bilan provient principalement de la croissance des dépôts de la clientèle, qui augmentent de 24 % (passant de 309,7 millions d'euros à 385,0 millions d'euros). Cette hausse s'explique naturellement par la croissance du portefeuille clients.

Les capitaux propres de Memo Bank, qui s'élèvent à 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, ont continué d'être mobilisés pour soutenir la croissance de l'activité et le développement continu de l'outil bancaire propriétaire (core banking system). Les investissements technologiques sont demeurés soutenus, confirmant le positionnement de Memo Bank en tant que banque technologique.



## Politique financière

- ▣ Une politique hautement conservatrice garante de la sécurité des dépôts des clients

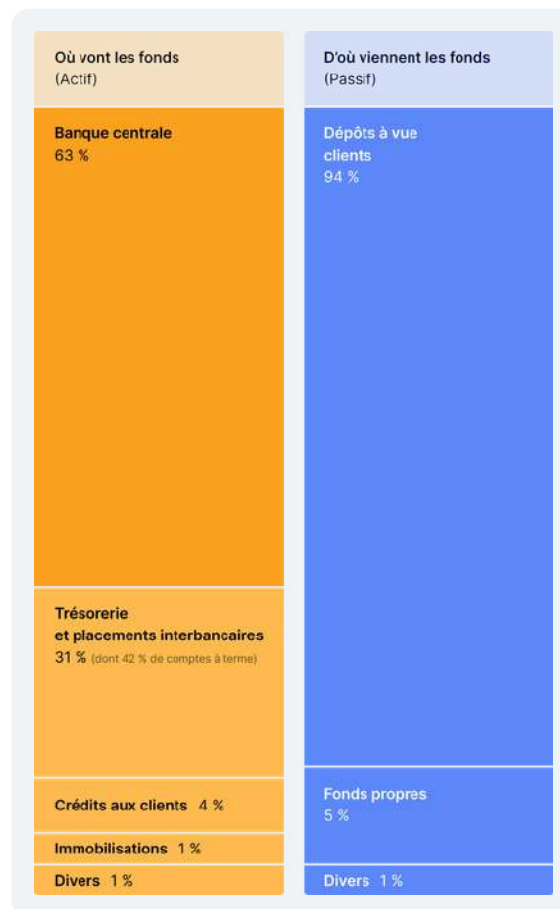
Depuis son lancement, Memo Bank gère son bilan de manière hautement conservatrice. L'objectif de la politique financière de la banque est de garantir un haut niveau de liquidité du bilan et de neutraliser les dépendances externes dans la gestion de sa liquidité.

Ainsi, les dépôts des clients sont placés de manière à garantir une liquidité immédiate ou de court terme :

- 63 % des dépôts sont placés en banque centrale (soit 234,9 millions d'euros). Ces dépôts sont garantis et disponibles à tout moment.
- 31 % des dépôts sont placés dans de grands établissements bancaires, dont 42 % sur des comptes à terme. Ces derniers sont considérés comme des investissements sans risque, offrant une disponibilité maximale sous 32 jours. Le solde est investi en obligations de dettes souveraines européennes

Aucun dépôt des clients de Memo Bank n'est investi dans des instruments financiers à risque. Cette allocation est soigneusement calibrée pour maintenir un profil de liquidité extrêmement robuste face à d'éventuels retraits.

De manière plus globale, la décomposition du bilan de Memo Bank, représentée dans le bilan schématique ci-dessous, illustre le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank.





- Des ratios de liquidité et de solvabilité largement supérieurs aux minimums réglementaires et à la moyenne du marché

Le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank se traduit dans des ratios réglementaires élevés par rapport aux exigences minimales des régulateurs, et à la moyenne des banques françaises.

#### Ratios de liquidité :

Liquidity Coverage Ratio (LCR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, à la fois systémique et spécifique à l'établissement sur une durée d'un mois.

→ Le LCR de Memo Bank est de 222,01 % au 31 décembre 2025.

Net Stable Funding Ratio (NSFR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, spécifique à l'établissement, sur une durée d'un an.

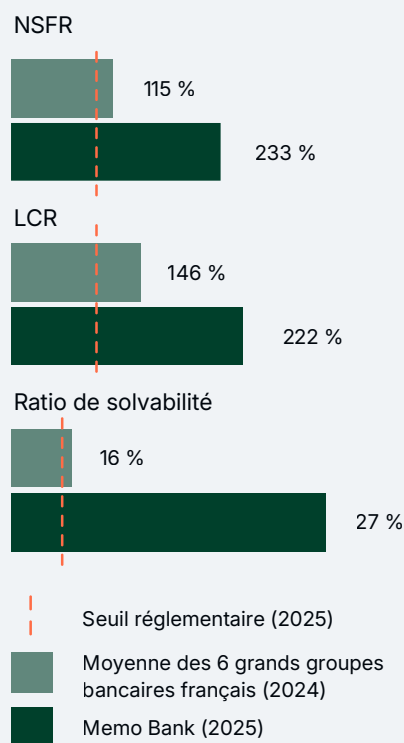
→ Le NSFR de Memo Bank est de 232,83 % au 31 décembre 2025.

#### Ratio de solvabilité :

Le ratio de capital Common Equity Tier 1 (CET1) évalue la capacité d'une banque à absorber des pertes tout en continuant à fonctionner sans faire défaut. Ce ratio mesure la proportion des capitaux propres durs, définis comme de haute qualité d'une banque par rapport à ses actifs pondérés par les risques, autrement dit la traduction chiffrée des risques potentiels qu'elle détient à son actif. Les régulateurs utilisent ce ratio pour s'assurer que les banques disposent d'un coussin de capital adéquat pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées.

→ Le ratio de capital CET1 de Memo Bank est de 27,02 % au 31 décembre 2025.

### Des ratios prudentiels solides



	Liquidity Coverage Ratio (LCR)	Net Stable Funding Ratio (NSFR)	Ratio de solvabilité (ratio de capital Common Equity Tier 1)
Seuil réglementaire (2025)	100 %	100 %	13 % (Overall Capital Requirement)
<u>Moyenne des six grands groupes bancaires français (2024)</u>	147 %	115 %	15 %
<b>Memo Bank (2025)</b>	<b>222,01 %</b>	<b>232,83 %</b>	<b>27,02 %</b>



# Politique environnementale

Depuis 2020, Memo Bank cherche à développer un modèle de banque bas carbone, mesuré depuis 2021 par un bilan carbone annuel. L'organisation se mobilise tout au long de l'année pour réaliser son objectif de développement vertueux, à travers les actions principales suivantes.



## Refus de financer les énergies fossiles

Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles, comme le charbon, le gaz, ou le pétrole



## Développement d'outils pour sensibiliser les clients et les aider à mesurer leur empreinte carbone

Memo Bank a lancé un calculateur d'émissions carbone, qui permet à ses clients de voir les émissions correspondantes à chaque dépense réalisée avec une carte Memo Bank. Memo Bank affiche aussi l'intensité carbone liée à l'utilisation de ses services sur toutes ses factures.



## Implication dans l'écosystème financier

Memo Bank a rejoint en 2023 le Partnership for Carbon Accounting Financials, une initiative internationale qui cherche à harmoniser la façon dont les institutions financières mesurent leurs émissions carbone. Par ailleurs, pour encourager d'autres institutions financières à développer des outils pour sensibiliser leurs clients, Memo Bank a rendu public les retraitements de données produits pour développer ses outils.



## Formation des collaborateurs de Memo Bank

Chaque année, les collaborateurs de Memo Bank sont formés aux conséquences du changement climatique (La Fresque du Climat en 2022, Le Puzzle Climat en 2023, La Fresque du Numérique en 2024). L'objectif est que tous les salariés de Memo Bank intègrent le paradigme de la transition bas carbone dans leur travail quotidien.



## Développement responsable de l'entreprise Memo Bank

Tous les déplacements des salariés de Memo Bank effectués dans le cadre de leur activité professionnelle sont réalisés en train ou en transports en commun. Memo Bank autorise le télétravail à l'ensemble de ses collaborateurs. Memo Bank équipe ses collaborateurs en matériel reconditionné, et propose des repas végétariens lors des événements d'entreprise.



03

# Gouvernance d'entreprise



# Une activité étroitement supervisée

Trois organes assurent la gouvernance de Memo Bank :

- **L'équipe de direction** (directoire composé des dirigeants effectifs et autres dirigeants) est chargée de la gestion quotidienne de la banque, de la définition de sa stratégie, de la supervision de sa performance, et de l'assurance de la conformité de l'activité avec les réglementations prudentielles.
- **Le conseil de surveillance** a pour mission d'assurer le contrôle permanent de la façon dont l'équipe de direction gère Memo Bank. Il est composé de banquiers expérimentés qui ont dirigé les plus grandes banques françaises et internationales, et d'associés de sociétés d'investissement de premier plan.
- **Le comité d'audit et des risques** a pour mission de préparer les décisions du Conseil de Surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité, dans la maîtrise des risques des activités, en formulant des avis issus des travaux qu'il mène en relation avec les équipes opérationnelles, notamment l'équipe de direction.

Memo Bank possède également **quatre comités** se réunissant régulièrement pour organiser et contrôler l'activité de la banque sur différents sujets :

- **Le Comité des risques et du contrôle interne** s'assure que l'activité de Memo Bank, son organisation et ses procédures sont conformes à la réglementation, aux règles déontologiques, aux usages et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise.
- **Le Comité de crédit** contrôle la notation des clients et décide de l'octroi de financements.
- **Le Comité nouveaux produits** encadre les risques inhérents à la mise en place d'un nouveau produit.
- **Le Comité ALM** (*Asset-Liability Management*) a pour responsabilité la gestion courante du bilan dans le cadre des orientations définies par le Conseil de surveillance et par la fonction de gestion des risques.





# Le conseil de surveillance de Memo Bank

Le conseil de surveillance veille au bon fonctionnement de la banque, s'assure de la qualité des décisions prises par le Directoire, et de leur conformité.

Il se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les rapports trimestriels produits par le directoire de Memo Bank.

## Composition du conseil de surveillance au 31 décembre 2025



Ronan Le Moal  
Ancien directeur général d'Arkéa

Ronan Le Moal a dirigé pendant 13 ans le groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui comprend notamment Suravenir et Fortuneo. Il est aujourd'hui le fondateur et directeur général du fonds d'investissement Épopée Gestion. Diplômé d'HEC, il préside le conseil de surveillance de Memo Bank.



Valentine Baudouin Barbelivien  
Associée chez Regadvantage

Ancienne avocate en droit bancaire et financier, Valentine Baudouin Barbelivien est aujourd'hui associée du cabinet de conseil en conformité et réglementation des services financiers. Diplômée des universités Panthéon Assas (Paris II) et Paris Dauphine, elle est vice-présidente du conseil de surveillance de Memo Bank.



Gilles Denoyel  
Président du conseil d'administration de Dexia

Avant de prendre la présidence du conseil d'administration de Dexia, Gilles Denoyel a occupé les postes de directeur général délégué de HSBC France, et de président International Institutional Relations pour l'Europe du Groupe HSBC. Membre du conseil de surveillance de Memo Bank, ancien élève de l'ENA, il est diplômé de l'École des mines de Paris et de Science Po.



Jacques Veyrat  
Président d'Impala

Jacques Veyrat est à la tête d'Impala, une société d'investissement qu'il a fondée en 2011. Il est aussi président du conseil d'administration du groupe Fnac Darty. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées et de l'École polytechnique, il est membre du conseil de surveillance de Memo Bank.



Paul Mizrahi  
Cofondateur de Blackfin Capital Partners

Avant de co-fonder Blackfin Capital Partners, un fonds d'investissement spécialisé dans les services financiers, Paul Mizrahi a créé la banque en ligne Fortuneo, rachetée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa en 2006. Il est diplômé d'HEC Paris et représente Blackfin au conseil de surveillance de Memo Bank.



Clarisse Blandin  
Directeur d'investissement, pôle investissement digital venture chez Bpifrance

Clarisse Blandin est chargée d'investissement chez Bpifrance, la banque publique d'investissement française. Diplômée de l'ESCP Europe, elle représente Bpifrance au conseil de surveillance de Memo Bank.



Pierre-Éric Leibovici  
Cofondateur de Daphni

Pierre-Éric Leibovici a cofondé Daphni, un fonds d'investissement spécialisé dans les entreprises technologiques européennes. Il est diplômé de l'ESCP Europe. Il représente Daphni au conseil de surveillance de Memo Bank.



# L'équipe de direction de Memo Bank

Composition de l'équipe de direction au 31 décembre 2025



Jean-Daniel Guyot  
Cofondateur et président du directoire

Avant de cofonder Memo Bank en 2017, Jean-Daniel Guyot a co-fondé Capitaine Train, un site de réservation de billets de train dont il était le président et qu'il a revendu à Trainline en 2016. Il est diplômé de l'INSA de Rouen.



Michel Galibert  
Cofondateur et directeur des opérations

Michel Galibert a cofondé Memo Bank en 2017. Avant cela, il a travaillé chez Google et Capitaine Train, où il a été chargé du marketing puis du produit, aux côtés de Jean-Daniel Guyot. Il est diplômé d'HEC Paris.



Ferdinand Brunet  
Directeur financier et membre du directoire

Ferdinand Brunet a débuté sa carrière au sein de KPMG auprès des principales banques de la place française. Il a ensuite rejoint la banque ING où il a occupé pendant près de dix ans des fonctions de responsable et contrôleur financier. Il a aussi travaillé pour Ditto Bank.



Pierre Darbre  
Directeur des risques, du contrôle et de la conformité

Pierre Darbre a passé 14 années dans les administrations française et européenne, à la Commission européenne et à la Direction générale du trésor notamment, où il a été chef de bureau des affaires bancaires. Il est diplômé de Polytechnique et de l'ENSAE Paris.



Jérémie Martinez  
Directeur technique

Jérémie Martinez encadre une équipe de plus de 20 collaborateurs répartis sur les pôles Core Banking System (CBS), Front-end, SRE et Data. Avant de rejoindre Memo Bank, il a occupé plusieurs postes d'ingénieurs informatiques notamment chez Capitaine Train. Il est diplômé de l'INSA de Rouen.



Karim Makram-Ebeid  
Secrétaire général

Karim Makram-Ebeid a exercé pendant dix ans la profession d'avocat, tout d'abord au sein de cabinets d'avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, puis chez Gide, Loyrette Nouel, avant de cofonder le cabinet Bochamp. Il a ensuite exercé en qualité de juriste d'entreprise pendant plus de 10 ans, notamment au sein de SFIL où il était responsable juridique en charge du contentieux, du financement du secteur public et du crédit export. Il est ancien Secrétaire de la Conférence des Avocats du Barreau de Paris, diplômé de Paris X et de HEC Paris



04

# Comptes annuels 2025

# Préambule

Les comptes annuels 2025 de Memo Bank sont établis et présentés dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Memo Bank SA applique également le règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, qui modifie la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée.

Vous trouverez en annexe de ce document les éléments suivants :

- nos principes comptables et méthodes d'évaluation
- notes détaillées des principaux postes des états financiers





# Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	2025	2024	Évolution %
Total bilan	407,303 k€	331,550 k€	23 %
Produit Net Bancaire	9,196 k€	5,448 k€	69 %
Résultat net comptable (perte)	- 4,913 k€	- 6,087 k€	19 %



# Bilan actif

Ref	Notes	2025	2024
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	234,865 k€	237,746 k€
<b>CRÉDIT SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE</b>			
1.2	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	55,021 k€	45,517 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	14,913 k€	12,169 k€
<b>PORTEFEUILLE DES TITRES</b>			
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	74,092 k€ 43 k€	4,090 k€ 60 k€
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	6,357 k€	5,896 k€
1.5 & 1.6	Immobilisations corporelles Capital souscrit non versé Actions propres	66 k€	50 k€
1.7	Autres actifs	20,717 k€	25,516 k€
1.8	Comptes de régularisation	1,229 k€	506 k€
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>407,303 k€</b>	<b>331,550 k€</b>



# Bilan passif

Ref	Notes	2025	2024
	Banques centrales, CCP		
	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
<b>DÉPÔT À LA CLIENTÈLE</b>			
2.1	Opérations avec la clientèle	385,044 k€	309,692 k€
	Dettes représentées par un titre		
2.2	Autres passifs	1,933 k€	1,519 k€
2.3	Comptes de régularisation	318 k€	64 k€
2.4	Provisions	485 k€	387 k€
	Dettes subordonnées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	Capital souscrit	13,492 k€	13,084 k€
	Primes d'émission	41,485 k€	37,027 k€
2.6	Subventions d'investissement	124 k€	442 k€
	Réserves		
	Report à nouveau	-30,665 k€	-24,578 k€
	Résultat de l'exercice	-4,913 k€	-6,087 k€
2.5	<b>Total Capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>19,523 k€</b>	<b>19,888 k€</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>407,303 k€</b>	<b>331,550 k€</b>



# Compte de résultat

Ref Notes	2025	2024
3.1 Intérêts et produits assimilés	8,916 k€	7,482 k€
3.2 Intérêts et charges assimilées	- 3,823 k€	- 4,007 k€
Revenus des titres à revenu variable		
3.3 Commissions (produits)	3,511 k€	1,862 k€
Commissions (charges)		
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation		
3.4 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	650 k€	145 k€
Autres produits d'exploitation bancaire	0 k€	
Autres charges d'exploitation bancaire	- 59 k€	- 33 k€
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>9,196 k€</b>	<b>5,448 k€</b>
3.5 Charges générales d'exploitation	- 12,334 k€	- 10,132 k€
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 2,047 k€	- 1,667 k€
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 5,186 k€</b>	<b>- 6,352 k€</b>
3.6 Coût du risque	- 260 k€	- 54 k€
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 5,446 k€</b>	<b>- 6,406 k€</b>
3.7 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 88 k€	8 k€
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 5,535 k€</b>	<b>- 6,398 k€</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	621 k€	311 k€
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 4,913 k€</b>	<b>- 6,087 k€</b>



# Hors bilan

	2025	2024
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>2,390 k€</b>	<b>1,861 k€</b>
Engagement de financement	2,390 k€	1,861 k€
Engagement de garantie		
Engagement sur titres		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>5,456 k€</b>	<b>4,160 k€</b>
Engagement de financement		
Engagement de garantie	5,456 k€	4,160 k€
Engagement sur titres		



# Annexe 1 : Règles et méthodes comptables

Cette partie du document présente les annexes aux comptes annuels de l'exercice 2025 détaillant la composition du bilan, dont le total est de 407 millions d'euros, et du compte de résultat de l'exercice, dégagant une perte de 4 913 K€.

L'exercice clos couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La note et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire au 20 mars 2026.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en k euros.



## Changements de méthodes

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, a notamment supprimé la notion de transfert de charges. En coordination avec le règlement précité, le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, qui modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, a notamment supprimé la terminologie « transferts de charges » des états financiers. La mise en œuvre de ce règlement n'a pas d'impact sur les comptes de la société.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont également pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

## Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2025 sont comparables à celles de l'exercice précédent.

## Événements significatifs de l'exercice

Un événement majeur a marqué l'année 2025 :

Sur le fondement de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2025, le Directoire a mis en œuvre une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, réalisée en deux opérations successives.

La première tranche de cette opération a été constatée par le Directoire le 9 mai 2025.

Elle s'est traduite par l'émission de 177 313 Actions à Bon de Souscription d'Action (ABSA) au prix unitaire de 26 euros, correspondant à une levée de fonds totale de 4 610 138 euros, prime d'émission incluse.

À la suite de cette première émission, le capital social a été porté à 13 470 036,31 euros.

Dans un second temps, le Directoire a constaté, lors de sa séance du 4 juin 2025, la réalisation de la seconde tranche de l'augmentation de capital.

Cette opération complémentaire a porté sur l'émission de 9 666 ABSA supplémentaires aux mêmes conditions de prix, représentant un montant total de souscription de 251 316 euros, prime d'émission incluse.

À l'issue de ces deux augmentations de capital successives, le capital social de la Société a ainsi été porté à la somme de 13 491 062,75 euros.

## Événements postérieurs au 31 décembre 2025

Le conflit au Moyen-Orient, qui a débuté le 28 février 2026, s'est traduit notamment par une hausse marquée du prix du pétrole. Si le conflit se prolongeait ou si la production était empêchée durablement, cela pourrait peser sur la croissance mondiale. A date, le conflit au Moyen-Orient est sans impact sur les comptes de la société.



## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 10 ans ;
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans ;
- Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont amortis sur 3 à 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation pour le matériel informatique sont calculés suivant le mode dégressif fiscal en fonction du taux d'amortissement et de la durée de vie prévue :

- Matériel informatique : 3 ans, taux 41,67 %.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, la non existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Dettes et créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles sont présentées au bilan selon la nature de l'instrument et de la contrepartie dans les rubriques Dettes envers les établissements de crédit et assimilés, Dettes envers la clientèle, Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Hormis les opérations avec la clientèle qui correspondent aux dépôts des clients, les autres dettes enregistrées par Memo Bank correspondent principalement aux dettes fournisseurs.



Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentées des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, le cas échéant.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les pertes de crédit sont comptabilisées en résultat dans la rubrique coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Memo Bank a 2 types de créances :

- ses dépôts envers ses établissements de crédit ;
- les prêts à la clientèle.

## Portefeuille de titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.



Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

## Créances douteuses et dépréciations

Nos créances sont considérées comme douteuses lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis 90 jours au moins;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté;
- Les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Les créances font l'objet d'un suivi par les risques afin d'identifier tout événement, tel qu'exposé ci-dessus, devant entraîner le déclassement d'une créance en douteux ainsi que son provisionnement.

Au vu de la volumétrie des clients douteux à ce stade, les dépréciations sont déterminées à dire d'expert sur une base individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100%. Ces dépréciations sont comptabilisées en coût du risque, en complément des dépréciations relatives au capital restant dû.

Parmi les encours douteux, Memo Bank distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique ou de relever des opérations bancaires ou connexes, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

## Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit.

## Commissions

Les rubriques de produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les opérations avec la clientèle regroupent les commissions perçues auprès des clients dans le cadre des activités de la banque notamment les abonnements.

## Méthode de calcul du résultat par action et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options et actions gratuites attribuées, des bons de souscription d'actions en circulation et de la conversion des obligations convertibles en actions. Pour le calcul du bénéfice dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le bénéfice par action.



# Annexe 2 :

## Notes sur l'actif

### Caisse, Banques Centrales, C.C.P

Note 1.1	2025	2024	Variation %
Banque centrale	234,865 k€	237,746 k€	-1 %
<b>TOTAL CAISSE ET BANQUE CENTRALE</b>	<b>234,865 k€</b>	<b>237,746 k€</b>	<b>-1 %</b>

### Créances sur les établissements de crédits et assimilés

Note 1.2	2025	2024	Variation %
Prêts et comptes ordinaires à vue	350 k€	1,180 k€	-70.29%
Prêts et comptes à terme	52,000 k€	43,000 k€	20.93%
Créances rattachées	2,670 k€	1,338 k€	99.66%
<b>TOTAL NOSTRO</b>	<b>55,021 k€</b>	<b>45,517 k€</b>	<b>21 %</b>

Nos créances sont majoritairement des dépôts à terme.



## Opérations avec la clientèle

Ref Notes	2025	2024
Créances commerciales		
Crédits à l'exportation		
Crédits de trésorerie	9,324 k€	6,509 k€
Crédits à l'équipement	937 k€	691 k€
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle	2,886 k€	3,807 k€
<b>CRÉDITS À LA CLIENTÈLE</b>	<b>13,147 k€</b>	<b>11,008 k€</b>
Comptes ordinaires	1,412 k€	617 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme		
Bons de caisse et bons d'épargne		
<b>COMPTES DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>1,412 k€</b>	<b>617 k€</b>
Valeurs non imputées		
Autres sommes dues		
<b>VALEURS NON IMPUTÉES ET AUTRES SOMMES DUES</b>		
Créances douteuses	997 k€	1,150 k€
Créances rattachées		
Provisions sur créances douteuse	-644 k€	-605 k€
<b>CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>354 k€</b>	<b>544 k€</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (ACTIF)</b>	<b>14,913 k€</b>	<b>12,169 k€</b>

La majorité des opérations avec la clientèle à l'actif correspond aux crédits accordés à nos clients. L'ensemble des clients de Memo Bank sont des PME situées en France.



Du fait de la taille non significative du portefeuille de crédit, Memo Bank n'a pas considéré l'éligibilité de ces créances au refinancement de la Banque Centrale.

Nous avons 2 types de crédits :

Les comptes ordinaires débiteurs ont une maturité de moins de 3 mois à hauteur de 1 412 k€ et les crédits à hauteur de 13 147 k€ et dont la durée est comprise entre 1 à 7 ans.

Les encours de crédits sains et douteux se répartissent comme suit :

	2025	2024
Encours sains bruts	14,559 k€	11,624 k€
Encours douteux bruts	997 k€	1,150 k€
<i>dont encours douteux compromis</i>	660 k€	654 k€
Dépréciations individuelles	-644 k€	-605 k€
<i>dont dépréciations sur encours douteux compromis</i>	-467 k€	-423 k€
<b>ENCOURS TOTAL DE CRÉDIT</b>	<b>14,913 k€</b>	<b>12,169 k€</b>

## Obligations et autres titres à revenus fixes

Note 1.4	*Au début de l'exercice	*Acquisitions	*Cessions	Autres	*En fin d'exercice
Titres de transactions					0 k€
Titres de placements					0 k€
Titres d'investissements	4,011 k€	70,738 k€	2,000 k€	-16 k€	72,733 k€
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES</b>	<b>4,011 k€</b>	<b>70,738 k€</b>	<b>2,000 k€</b>	<b>-16 k€</b>	<b>72,733 k€</b>

\* Valeur nominale

Les coûts d'acquisition relatifs à ces investissements ont été inclus dans la valeur initiale et font l'objet d'un étalement sur la durée de vie des titres. Les -€16k correspondent à l'étalement en 2025 de ces coûts d'acquisition.

Le montant des intérêts courus sur les titres d'investissements au 31/12/2025 s'élève à 1 359 k€.

Au cours de l'exercice 2025, les titres d'investissements n'ont pas fait l'objet de reclassements.



## Analyse des immobilisations

Note 1.5 et Note 1.6	*Au début de l'exercice	*Augmentation	*Diminution	*En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	10,299 k€	2,417 k€	88 k€	12,629 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 k€			1 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10,300 k€</b>	<b>2,417 k€</b>	<b>88 k€</b>	<b>12,630 k€</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 k€	58 k€	2 k€	228 k€
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>172 k€</b>	<b>58 k€</b>	<b>2 k€</b>	<b>228 k€</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>10,472 k€</b>	<b>2,475 k€</b>	<b>90 k€</b>	<b>12,857 k€</b>

\* Valeurs brutes



## Immobilisations incorporelles

98 % de l'actif immobilisé brut sont les immobilisations incorporelles.

Memo Bank a engagé depuis son lancement un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son core banking system.

La société a considéré que les dépenses de développement engagées à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, pouvaient être activées, au regard notamment des critères d'activation cumulés définis selon les normes comptables françaises :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au compte de résultat, les dépenses de développement activées ont été enregistrées en diminution des charges correspondantes.

## Immobilisations corporelles

Il y a eu très peu de nouvelles immobilisations corporelles sur l'exercice 2025 (achat d'ordinateurs portables pour 58k€).



## Amortissements des immobilisations

Note 1.5 et Note 1.6	*Au début de l'exercice	*Augmentation	*Diminution	*En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	4,403 k€	2,008 k€	138 k€	6,272 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 k€	0 k€		1 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4,403 k€</b>	<b>2,008 k€</b>	<b>138 k€</b>	<b>6,273 k€</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	122 k€	40 k€	1 k€	162 k€
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>122 k€</b>	<b>40 k€</b>	<b>1 k€</b>	<b>162 k€</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>4,526 k€</b>	<b>2,047 k€</b>	<b>139 k€</b>	<b>6,434 k€</b>



## Autres actifs

Note 1.7	2025	2024
Créances fiscales	10 k€	15 k€
Créances sociales		11 k€
Dépôts et cautionnements	698 k€	490 k€
Autres actifs divers	20,009 k€	25,000 k€
<b>TOTAL</b>	<b>20,717 k€</b>	<b>25,516 k€</b>

L'augmentation des autres actifs s'explique par l'augmentation des soldes de nos comptes techniques chez EBA Clearing afin de faire face à l'augmentation du volume de flux réalisés par nos clients.

## Comptes de régularisation

Note 1.8	Charges d'exploitation 2025	Charges financières 2025	Charges exceptionnelles 2025
Charges constatées d'avance	286 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	932 k€		
Débiteurs divers	11 k€		
<b>TOTAL</b>	<b>1,229 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>

	Charges d'exploitation 2024	Charges financières 2024	Charges exceptionnelles 2024
Charges constatées d'avance	196 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	311 k€		
Débiteurs divers	0 k€		
<b>TOTAL</b>	<b>506 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>



# Annexe 3 :

## Notes sur le passif

### Opérations avec la clientèle

Note 2.1	2025	2024
Comptes ordinaires	380,603 k€	296,990 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie	556 k€	579 k€
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme	96 k€	8,649 k€
Bons de caisse et bons d'épargne		
<b>COMPTES DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>381,255 k€</b>	<b>306,218 k€</b>
Valeurs non imputées	3,789 k€	3,475 k€
Autres sommes dues		
<b>VALEURS NON IMPUTÉES ET AUTRES SOMMES DUES</b>	<b>3,789 k€</b>	<b>3,475 k€</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>385,044 k€</b>	<b>309,692 k€</b>

Les comptes de la clientèle sont constitués de :

- Dépôts à vue liés aux comptes ordinaires, et comptes spéciaux pour 204 391 k€ ;
- Dépôts rémunérés sur un compte d'épargne lancé en 2024 (compte Booster) pour 176 053 k€.

Les dépôts à terme sont des dépôts sur une durée allant de 3 mois à 24 mois.

Les 96 k€ de dépôts à terme ont une maturité entre 3 et 6 mois.



## Autres passifs

Note 2.2	2025	2024
Dettes fiscales	135 k€	93 k€
Dettes sociales	1,320 k€	1,059 k€
Dettes fournisseurs	367 k€	240 k€
Autres créanciers divers	111 k€	127 k€
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>1,933 k€</b>	<b>1,519 k€</b>

## Autres comptes de régularisation

Note 2.3	2025	2024
Opération client en attente	318 k€	64 k€
<b>TOTAL</b>	<b>318 k€</b>	<b>64 k€</b>

## Provisions

Note 2.4	2025	2024
Autres provisions	485 k€	387 k€
<b>TOTAL</b>	<b>485 k€</b>	<b>387 k€</b>

En 2025, la provision est pour risque social, comme en 2024.



## Capitaux propres

Note 2.5	2025	2024
Capital souscrit	13,492 k€	13,084 k€
Primes d'émission	41,485 k€	37,027 k€
Subventions d'investissement	124 k€	442 k€
Réserves	0 k€	0 k€
Report à nouveau	- 30,665 k€	- 24,578 k€
Résultat de l'exercice	- 4,913 k€	- 6,087 k€
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19,523 k€</b>	<b>19,888 k€</b>

### Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2025 est d'un montant de 13 492 k€ décomposé en titres ayant une valeur nominale de 2,18 € et détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Capital social	13,492 k€	13,084 k€	13,076 k€	11,640 k€	11,640 k€	10,000 k€
<hr/>						
Nombre d'actions composant le capital social						
• au début de l'exercice	6,015 k	6,011 k	5,351 k	5,351 k	4,597 k	2,763 k
• émis lors de l'exercice	187 k	4 k	660 k	0 k	754 k	1,834 k
• à la clôture de l'exercice	6,203 k	6,015 k	6,011 k	5,351 k	5,351 k	4,597 k
<hr/>						
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0	0

## Subventions d'investissement

Note 2.6	2025	2024
Subventions d'investissement	124 k€	442 k€
<b>TOTAL</b>	<b>124 k€</b>	<b>442 k€</b>

Cette subvention est liée à la subvention de trésorerie de BPI.



# Annexe 4 :

# Notes sur le compte de résultat

## Produits et charges

Fin 2025 Memo Bank comptait 775 clients contre 506 à fin 2024.

Intérêts		2025	2024
3.1	Établissements de crédits	8,290 k€	7,014 k€
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	8,290 k€	7,014 k€
	Clientèle	625 k€	468 k€
	Comptes à vue, prêts et emprunts	625 k€	468 k€
	<b>TOTAL PRODUIT INTÉRÊTS</b>	<b>8,916 k€</b>	<b>7,482 k€</b>
3.2	Établissements de crédits	0 k€	0 k€
	Comptes à vue, prêts et emprunts	0 k€	0 k€
	Clientèle	3,823 k€	4,007 k€
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	3,823 k€	4,007 k€
	<b>TOTAL CHARGES INTÉRÊTS</b>	<b>3,823 k€</b>	<b>4,007 k€</b>

Commissions		2025	2024
3.3	Opérations bancaires et financières	2,657 k€	1,369 k€
	Opérations avec la clientèle	2,657 k€	1,369 k€
	Prestations de services financiers	853 k€	493 k€
		<b>3,511 k€</b>	<b>1,862 k€</b>



Produits sur titres	2025	2024
3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	650 k€	145 k€
<b>TOTAL PRODUITS SUR TITRES</b>	<b>650 k€</b>	<b>145 k€</b>

### Charges

Les charges générales d'exploitation sont réparties de la manière suivante :

	2025	2024
Salaires et traitements	3,933 k€	3,210 k€
Charges de retraite et assimilées	654 k€	566 k€
Autres charges sociales	2,381 k€	1,997 k€
Interessement et Participation des salariés	0 k€	0 k€
Impôts et taxes liées aux rémunérations	720 k€	391 k€
<b>Total frais de personnel</b>	<b>7,687 k€</b>	<b>6,165 k€</b>
Services extérieurs et autres frais administratifs	4,548 k€	3,967 k€
Provisions	98 k€	0 k€
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2,047 k€	1,667 k€
Impôts et taxes	0 k€	0 k€
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14,381 k€</b>	<b>11,799 k€</b>

### Coût du risque

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits.

Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

3.6	2025	2024
Dotations	-14 k€	-268 k€
Reprises et utilisations	-25 k€	224 k€
Pertes	-222 k€	-10 k€
Récupérations sur créances amorties		
<b>TOTAL</b>	<b>-260 k€</b>	<b>-54 k€</b>

**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés comprennent les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions.

		2025	2024
3.7	Gains sur actifs immobilisés	0 k€	55 k€
	Pertes sur actifs immobilisés	88 k€	47 k€
	<b>TOTAL</b>	<b>-88 k€</b>	<b>8 k€</b>



# Annexe 5 : Autres informations

## Effectifs

L'effectif moyen du personnel au 31 décembre 2025 se décompose ainsi :

	2025	2024
Cadres	72	68
Apprentissage	6	2
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>70</b>

## Crédit d'impôt Innovation et Recherche

Une estimation du CIR 2025 a mené à la comptabilisation d'un produit à recevoir de 311 k euros au titre de l'exercice.

## Engagement IFC

Selon nos estimations, la dette actuarielle de Memo Bank au 31/12/2025 s'élève à 98 567 euros.

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- taux d'augmentation des salaires : 3 % constant ;
- taux d'actualisation retenu : 3,50 %.

## Honoraires commissaires aux comptes (KPMG)

Missions de certification des comptes	57 436
Services autres que la certification des comptes	13 756
<b>TOTAL</b>	<b>71 192</b>

# Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
À l'assemblée générale de la société Memo Bank S.A.,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Memo Bank S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - Changements de méthodes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Comptabilisation des coûts de développement liés au Core Banking System

Votre établissement a engagé depuis sa création un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son Core Banking System. Comme indiqué dans les notes 1.5 et 1.6 « Analyse des immobilisations - Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels, les coûts de développement engagés à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément bancaire, sont comptabilisés en immobilisations au regard des critères d'activation définis par les normes comptables françaises.

Le montant global des investissements réalisés au cours de l'exercice au titre des dépenses de développement représente 2 417 milliers d'euros, portant ainsi le total des frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles à 12 630 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2025, amortis à hauteur de 6 273 milliers d'euros au 31 décembre 2025, ainsi que présenté dans les notes 1.5 et 1.6.

### Analyse des immobilisations - Amortissements des immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous considérons que la comptabilisation de ces coûts est un point clé de l'audit en raison de l'importance des sommes engagées et de l'impact potentiel sur les comptes de votre établissement qu'aurait une anomalie significative en matière de distinction entre actifs et charges.

#### Réponse d'audit apportée

Nous avons examiné la conformité des montants comptabilisés à la clôture par la société avec les normes comptables françaises. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures internes mises en place permettant d'identifier les coûts engagés dans le cadre du déploiement du Core Banking System et apprécier leur caractère activable au regard des normes comptables françaises ;
- Apprécier le processus de détermination du montant activé afin de nous assurer de la réalité des coûts comptabilisés ;
- Prendre connaissance de la documentation produite sur une base trimestrielle et relative aux mises en service de lots, au cours du trimestre écoulé ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe des comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Memo Bank S.A. Par l'assemblée générale du 29 novembre 2018 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 8ème année de sa mission sans interruption.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 avril 2026



Rémi Vinit-Dunand  
Associé





05

# Gestion des risques

## Pilier III



## L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance

### L'organisation de la gestion des risques

L'efficacité de la gestion des risques est un élément essentiel de la stratégie de Memo Bank visant à garantir sa résilience et le respect des exigences réglementaires.

Conformément à la réglementation, la politique d'appétit au risque, comme le reste du corpus de politiques et directives, est adoptée par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité d'audit et des risques.

Elle a été revue au premier trimestre 2025 et validée lors du Conseil de surveillance du 19 mars 2025.

Cette directive est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels Memo Bank est exposé, compte tenu de son modèle économique, de sa stratégie et de l'environnement dans lequel elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit au risque et la prise en compte de ses éléments lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la définition des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques.

La liste des risques identifiés dans la cartographie de la Société fait l'objet d'une revue régulière, à la fois formelle (une fois l'an) et tout au long de l'année dans le cadre du dispositif de contrôle permanent.

Le cadre d'appétit au risque peut être adapté, tout comme le dispositif de contrôle lorsque la matérialisation d'un risque ou sa criticité sont réévalués.

Les instances de gouvernance veillent à la cohérence et à l'équilibre entre la stratégie de développement, les objectifs commerciaux et les obligations en matière de risques.

### Le cadre de contrôle interne

Memo Bank a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne conformément aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié.

Le contrôle interne est directement rattaché aux instances dirigeantes et s'organise, d'une part, autour de la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle permanent et, d'autre part, de Bpifrance en ce qui concerne le contrôle périodique, dans le cadre d'un contrat de prestation de services externalisée.

L'objectif du dispositif est la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Memo Bank.

Le dispositif de contrôle interne de Memo Bank est structuré suivant trois niveaux (ligne de défenses) :

- La première ligne de contrôle est exercée par les fonctions opérationnelles, en charge des contrôles de premier niveau dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés.



- La deuxième ligne de contrôle est placée sous la responsabilité de la Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent. Ses objectifs sont de s'assurer de la mise à jour du dispositif de contrôle permanent et de son exécution opérationnelle. La Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent cartographie les risques, organise les contrôles permanents de premier niveau, veille à leur qualité par la mise en place de contrôles permanents de second niveau et élabore les plans d'actions selon les résultats des contrôles.
- La troisième ligne de contrôle (contrôle périodique) est placée sous la responsabilité du président du Directoire. Elle a pour objet, notamment, de fournir au Conseil de surveillance et à la Direction Générale une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

### La gouvernance

La gouvernance de Memo Bank est assurée par les entités suivantes :

- **Le Directoire - les dirigeants effectifs**, qui a pour mission de veiller à la cohérence et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne. Il valide les politiques de maîtrise des risques proposées, veille à la mise en œuvre de moyens suffisants pour l'exercice des fonctions liées au contrôle interne, et examine les résultats des dispositifs en place dans le cadre des comités dédiés : le comité des risques et du contrôle interne, le comité de gestion actif-passif, le comité de crédit, le comité nouveaux produits.
- **Le Comité d'audit et des risques**, qui a pour mission de préparer les décisions du Conseil de surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité sur l'ensemble des sujets liés à la maîtrise des risques, dont la présentation des résultats et des principales actions conduites est effectuée dans le cadre du comité. Il est également chargé de suivre du processus d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit et des risques se réunit à une fréquence trimestrielle.
- **Le Conseil de surveillance**, qui est responsable de la conformité du dispositif global de contrôle interne avec les réglementations et lois en vigueur. Il se réunit à une fréquence trimestrielle.

### La comitologie

Memo Bank dispose également d'un Comité des risques et du contrôle interne qui pilote le dispositif de contrôle interne et de suivi des risques (opérationnel, crédit, non-conformité) et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Ce comité est articulé avec plusieurs comités opérationnels qui participent au dispositif global de contrôle interne : le Comité de crédit, le Comité ALM et le Comité nouveau produit.

Les membres du Directoire participent à chacun de ces comités et assurent ainsi une déclinaison opérationnelle des décisions stratégiques d'encadrement du risque.

## Le profil de risque

Memo Bank a obtenu son agrément d'établissement de crédit le 4 juin 2020, avec prise d'effet au 23 juillet 2020.



Elle offre à une clientèle exclusivement composée d'entreprises des comptes à vue (pour certains rémunérés, tels le compte Booster), des comptes à terme, des comptes à vue répondant à des obligations spéciales de ségrégation des fonds chez ses clients (comptes d'affectation spéciale, comptes de cantonnement, comptes de fiducie, etc), et un ensemble de services bancaires associés à ces comptes (virements, prélèvements SEPA et Swift, cartes bancaires Visa, API d'automatisation, etc.) ainsi que des facilités de caisse et crédits à court et moyen terme (jusqu'à 7 ans).

Memo Bank opère un modèle d'affaires de « banque de flux », caractérisé par une très faible transformation de maturité.

Son profil de risque se caractérise par :

- un risque de liquidité maîtrisé par une politique de remplacement quasi-intégral des dépôts en actifs liquides (Banque centrale, titres souverains) ; le développement d'un portefeuille de placements obligataires de très haute qualité (titres souverains ou assimilés, éligibles au refinancement auprès de l'Eurosystème) reste modeste en proportion du bilan et calibré pour ne pas affecter le profil de liquidité de la banque qui reste extrêmement robuste face une éventuelle fuite de dépôts ;
- un risque de crédit structurellement limité dans la mesure où les encours de crédit représentent moins de 3,5 % du bilan) et que Memo Bank recourt aux dispositifs de garanties de place (Fonds Européen d'Investissement et Bpifrance, par exemple) tout en veillant à la diversification de ses expositions clients par rapport au montant de ses fonds propres CET1 ;
- un risque de levier excessif plus prégnant compte tenu de la croissance des dépôts, endigué par le plafonnement des comptes rémunérés et l'orientation vers des produits d'investissement hors-bilan (SICAV monétaire).

Memo Bank n'est pas exposée au risque de change, n'utilise pas d'instruments dérivés, et ne réalise pas d'opérations de titrisation.

Elle est par ailleurs exposée à des risques non financiers dont :

- le risque opérationnel, pour lequel Memo Bank met en place une cartographie des risques, un dispositif de remontée et d'évaluation des incidents, un dispositif de contrôle et de modération des risques dans le cadre du contrôle permanent ;
- le dispositif de remontée, de qualification et d'évaluation des incidents permet de remonter des indicateurs robustes à chaque réunion du Comité d'audit et des risques. Le total des pertes opérationnelles subies par Memo Bank en 2025 est égal à 3428,15 € ;

Memo Bank veille aussi à la résilience opérationnelle de son infrastructure cloud en conduisant plusieurs fois par an des exercices de crise qui démontrent la capacité à ne pas perdre plus d'une minute de données ; en 2025, le taux de disponibilité pour les clients s'est élevé à 99,914 % ;

- le risque de non-conformité, y compris en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, pour lequel Memo Bank met en place un ensemble de procédures, de modes opératoires et d'outils lui permettant de s'assurer du respect des dispositions propres aux activités bancaires auxquelles la Société est soumise ;
- un dispositif automatisé de filtrage des transactions est en place ; il s'agit non seulement de veiller au respect des sanctions financières françaises et internationales mais aussi d'identifier d'éventuels comportements suspects chez les clients ;
- le dispositif de contrôle et de conformité de Memo Bank permet de réagir très rapidement en cas de soupçon, et aussi de répondre aux sollicitations des autorités compétentes dans les meilleurs délais (généralement en moins de 24 heures).

La liquidité et la solvabilité de Memo Bank sont quant à elles démontrées par le montant et la qualité de ses fonds propres (composés uniquement de Common Equity Tier 1) et de ses actifs liquides, qui s'incarnent dans des ratios prudentiels nettement au-dessus de la moyenne du marché français.



## L'appétit au risque

Conformément à la réglementation, le Conseil de surveillance de Memo Bank définit l'appétit au risque qui encadre la nature et le niveau des risques que la Société est prête à accepter.

Ce cadre d'appétit est mis à jour régulièrement, a minima chaque année.

L'appétit au risque de Memo Bank a fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit et des risques du 13 mars 2025 et par le Conseil de surveillance le 19 mars 2025.

Cette dernière mise à jour a consisté en une actualisation de certains indicateurs et des seuils d'alerte et/ou limites, relatifs aux ratios prudentiels, à la politique de gestion actif-passif, au risque de crédit, au risque opérationnel ou au risque de non-conformité.

Pour chaque indicateur, la limite matérialise le niveau maximum de risque accepté par la Société sur le risque lié.

Memo Bank entend mettre en œuvre une politique générale prudente, adaptée à son développement.

Le cadre d'appétit au risque traduit cette politique, tant vis-à-vis des ratios prudentiels, en fixant des seuils d'alerte plus exigeants qui permettent d'anticiper d'éventuelles mesures de rétablissement, que vis-à-vis des autres risques.

Le calibrage des seuils a été réalisé de manière à permettre à Memo Bank de prendre les mesures nécessaires entre le déclenchement de l'alerte réalisée auprès du Directoire et l'éventuelle atteinte de la limite propre au Conseil de surveillance, et *in fine*, d'éviter dans toute la mesure du possible d'enfreindre un ratio réglementaire.

Un suivi régulier de ces indicateurs est réalisé et présenté à chaque séance du Comité d'audit et des risques, et du Conseil de surveillance.

## L'adéquation du capital et de la liquidité

Pour le calcul de l'exigence réglementaire de solvabilité, Memo Bank utilise les méthodes bâloises standards, adaptées à sa taille, sa complexité et son profil de risque.

En outre, Memo Bank conduit annuellement des processus d'évaluation interne du capital et de la liquidité qui couvrent les activités et risques matériels tels que définis dans sa directive politique générale et appétit au risque.

Memo Bank, dans le cadre du processus d'évaluation interne de l'adéquation de son capital détermine par des stress-tests pour chaque type de risque le montant de capital interne alloué, la répartition du capital interne par typologie de risques.

Dans le processus d'évaluation de la liquidité, Memo Bank s'assure de résister à différents scénarios de stress, de marché ou idiosyncratiques, affectant notamment le comportement des déposants.

L'évaluation interne du capital et de la liquidité se fonde notamment, mais non exclusivement, sur les indicateurs de risques suivis dans le cadre de l'appétit au risque.



## Le dispositif de gestion du risque de crédit

Les crédits que Memo Bank consent à une clientèle d'entreprise consistent en des facilités de caisse jusqu'à 90 jours et des crédits à court et moyen terme (jusqu'à 7 ans, dont la plupart sont couverts à au moins 50% par une garantie octroyée par le Fonds Européen d'Investissement ou Bpifrance).

Le processus d'octroi est manuel et le développement du portefeuille de crédits a fait l'objet d'une attention particulière, adaptée à la typologie de clientèle de Memo Bank et à son bilan.

Memo Bank a établi des politiques et procédures d'octroi de crédit qui précisent les règles et les actions à conduire dans le cadre de l'étude d'un dossier.

L'utilisation d'un score externe, alimenté par l'observation des délais de paiement, en plus des sources FIBEN permet d'apprécier le risque de chaque client.

Le chargé d'affaires réalise une première analyse qui est revue et validée par son responsable avant d'être transmise pour analyse contradictoire à la direction des risques, et présentée en cas d'avis favorable au Comité de crédit, qui statue sur le dossier.

Une délégation a été mise en place, au niveau de la direction des risques et de la hiérarchie commerciale afin de fluidifier le processus d'octroi sur des dossiers de montant réduit.

Le principe d'une analyse contradictoire reste cependant la norme quel que soit le décisionnaire.

En complément de ce processus d'octroi, Memo Bank a mis en place des outils de suivi de la qualité des clients dans l'encours dont l'objet est d'identifier les éléments révélateurs d'une dégradation potentielle de la situation financière d'un client.

Le suivi est réalisé en continu, l'information collectée auprès de tiers (Banque de France, greffes des tribunaux de commerce, prestataire Altarès) étant transmise sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge du suivi du risque client (chargé d'affaires, analystes risques).

La survenance d'événements de crédit sur les engagements portés par les clients, ainsi que la survenance d'un événement externe ( informations négatives FIBEN, informations négatives sur les délais de paiement...) affectent par ailleurs la notation du client et provoquent sa mise sous surveillance.

Une revue individualisée des clients emprunteurs est également conduite à une fréquence au moins annuelle.

Le risque de crédit fait l'objet de seuils d'alerte et de limites spécifiques déterminées dans le cadre de l'appétit au risque de Memo Bank.

En 2025, la production de nouveaux crédits s'est élevée à 7 millions d'euros, compensant tout juste l'amortissement naturel du portefeuille.

Au 31 décembre 2025, l'encours de crédits moyen à long terme s'élève à 12,7 millions d'euros. Ce montant est très modeste puisqu'il est même inférieur aux fonds propres CET1.

La qualité du portefeuille s'est améliorée : le taux d'expositions non-performantes brutes de toute garantie ou sûreté a été ramené à 7,10 % au cours de l'exercice 2025 contre 9,76 % fin 2024, preuve de la discipline de souscription de Memo Bank.



Par ailleurs, 46 % de l'encours (5,9 M€) est couvert par des garanties externes (Bpifrance, FEI, IFCIC) ou des gages-espèces.

L'intégralité des expositions non-performantes qui ne sont pas couvertes par une garantie ou une sûreté est provisionnée.

Le coût du risque sur l'exercice 2025 s'élève à 0,26 M€.

## Le risque opérationnel et de non-conformité

La politique de gestion des risques opérationnels est détaillée dans un corpus de polices et procédures, dont la directive « Dispositif de gestion du risque opérationnel » validée par le Conseil de surveillance, ainsi qu'une « Directive sur la sécurité du système d'information ».

Un ensemble de procédures encadre la démarche de cartographie des risques, les obligations en matière de recensement, d'évaluation et de traitement des incidents opérationnels notamment.

Le dispositif de remontée, de qualification et d'évaluation des incidents permet de remonter des indicateurs robustes à chaque réunion du Comité d'audit et des risques.

Le total des pertes opérationnelles subies par Memo Bank en 2025 est égal à 3428,15 €.

Memo Bank veille aussi à la résilience opérationnelle de son infrastructure *cloud* en conduisant plusieurs fois par an des exercices de crise qui démontrent la capacité à ne pas perdre plus d'une minute de données.

En 2025, le taux de disponibilité pour les clients s'est élevé à 99,914 %.

Pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Memo Bank conduit des diligences approfondies dès l'entrée en relation d'affaire, et de façon périodique en cours de relation d'affaire.

Un dispositif automatisé de filtrage des transactions est en place.

Il s'agit non seulement de veiller au respect des sanctions financières françaises et internationales mais aussi d'identifier d'éventuels comportements suspects chez les clients.

Le dispositif de contrôle et de conformité de Memo Bank permet de réagir très rapidement en cas de soupçon, et aussi de répondre aux sollicitations des autorités compétentes dans les meilleurs délais.

## Les autres risques financiers

La gestion de ces risques participe à la gestion globale du bilan de Memo Bank.

La politique de couverture de Memo Bank se base sur la sensibilité de ses résultats, de ses fonds propres et des équilibres bilanciaux pour orienter la politique financière et/ou commerciale.

La politique de gestion des risques financiers est décrite dans la directive trésorerie et ALM, et dans la directive sur la liquidité, toutes deux approuvées par le Conseil de surveillance.



### Le risque de liquidité

Memo Bank assure une couverture optimale de ses engagements contractuels par une gestion proactive de son profil de liquidité. Une attention particulière est portée à la stabilité des dépôts, via une modélisation prudente afin d'anticiper toute évolution défavorable des encours.

Notre gouvernance repose sur un suivi mensuel en Comité ALM des métriques clés (gaps de liquidité statiques et dynamiques, LCR, NSFR, autonomie financière), systématiquement maintenues au-delà de nos limites internes restrictives. L'allocation de nos actifs est régie par une politique d'exposition sélective, privilégiant des actifs hautement liquides et de haute qualité (HQLA), et une part prépondérante est placée au jour le jour auprès de la Banque de France.

Au cours de l'exercice 2025, Memo Bank a maintenu un haut niveau de liquidité ainsi que des réserves conséquentes. Cette gestion prudente et conservatrice a permis d'assurer un strict respect des limites définies par le cadre d'appétit au risque tout au long de l'année.

### Le risque de taux

En tant qu'établissement de crédit, Memo Bank est exposée au risque de taux d'intérêt entre d'une part les dépôts de sa clientèle au passif, qu'ils soient à vue (comptes courants, comptes Booster, comptes spéciaux) ou à terme, à taux fixe ou à taux variable, et d'autre part ses actifs, constitués de trésorerie en banque centrale, de dépôts à terme auprès d'autres établissements de crédit, de titres obligataires de qualité, et des crédits aux entreprises clientes.

La gestion du risque de taux repose sur un double dispositif de surveillance: une analyse structurelle par les gaps de taux et une approche prospective par les mesures de sensibilité (EVE et NII). Ces indicateurs permettent au département ALM et Trésorerie de s'assurer du strict respect des limites opérationnelles, en parfaite cohérence avec le cadre d'appétit validé en Comité d'audit et des risques.

Au cours de l'exercice 2025, les indicateurs de risque de taux global (sensibilité de la MNI et des fonds propres économiques) ont franchi les limites du cadre d'appétit au risque et les seuils du "supervisory outlier test" (attentes de pilier 2), essentiellement entre avril et septembre, période au cours de laquelle Memo Bank a priorisé la réduction de l'encours de dépôts Booster de la clientèle pour modérer son ratio de levier (exigence de pilier 1) provoquant alors mécaniquement une augmentation de la sensibilité du bilan aux fluctuations de taux. En outre, les investissements obligataires à taux fixe réalisés en octobre ont contribué à ramener les sensibilités en ligne avec l'appétit au risque en fin d'exercice. Cette situation de sensibilité aux taux a été communiquée et pilotée en toute transparence dans les instances de gouvernance, Comité ALM, Comité d'audit et des risques, et Conseil de surveillance.

### Le risque de solvabilité et de levier excessif

Memo Bank assure un pilotage rigoureux de sa solvabilité, garantissant une structure de bilan maîtrisée. En 2025, la gestion du ratio de fonds propres de base (CET1) s'est inscrite en stricte conformité avec notre cadre d'appétit au risque. Le ratio de levier a, quant à lui, atteint sa limite interne en mars, avec un niveau avoisinant le seuil d'alerte le reste de l'année en raison de la collecte de dépôts très dynamique. Il a représenté un axe stratégique de pilotage pour toute l'entreprise tout au long de l'exercice.

Le département ALM et Trésorerie, à travers le Comité ALM, a mené des actions de pilotage actives afin d'optimiser l'utilisation du capital. Ces mesures ont inclus le plafonnement du compte « Booster » (compte courant rémunéré) et l'orientation des encours de dépôts vers des solutions d'investissement hors-bilan (fonds monétaires proposés via le partenariat Spiko). Ce dispositif a permis de limiter la croissance de la taille du bilan afin de pouvoir continuer à accompagner le développement de la banque tout en évitant une dégradation trop importante du ratio de levier, maintenu substantiellement au-delà de la limite réglementaire de 3 %.



Parallèlement, les différentes mesures ont été présentées et validées en Comité d'Audit et des Risques, et dûment communiquées à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément au cadre d'appétit au risque et au plan préventif de rétablissement en cas d'atteinte d'une limite interne.

### **Autres risques**

Memo Bank n'est pas exposée au risque de change, n'utilise pas d'instruments dérivés, et ne réalise pas d'opérations de titrisation.

## **Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Memo Bank intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie et sa gestion opérationnelle.

### **Exclusions sectorielles**

Memo Bank applique une politique d'exclusion stricte à l'égard de différents secteurs d'activité.

Tout d'abord, la Société ne finance aucun projet de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole).

Elle ne possède donc aucune exposition sur des entités du secteur des combustibles fossiles.

Ensuite, Memo Bank considère les secteurs suivants incompatibles avec son activité :

- vente de tabac ou produit à base de cannabis et dérivés ;
- fabrication et vente d'articles en fourrure ;
- activités à caractère sexuel ;
- activités en lien avec les jeux de hasard et d'argent, sauf opérateurs agréés par l'Autorité Nationale des Jeux ;
- activités en lien avec le monde de la nuit (discothèques, etc.) ;
- activités en lien avec les arts divinatoires et certaines médecines non conventionnelles ;
- activités en lien avec l'industrie minière ;
- organisations politiques et religieuses ;
- activités portant atteinte à la dignité et l'intégrité des personnes ou des animaux ;
- activités en lien avec le développement et l'exploitation de champs ou d'infrastructures de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz).

### **Investissements responsables**

Dans une optique de diversification, outre les dépôts effectués auprès de banques partenaires, Memo Bank a investi dans un portefeuille d'obligations dites « vertes » destinées à financer des entreprises engagées dans la transition écologique.

En outre, 0,5 M€ de crédits à la clientèle octroyés pendant l'exercice 2025 sont éligibles à la "Garantie Verte" de Bpifrance qui rehausse la quotité assurée des PME emprunteuses pour des projets en lien avec la transition écologique et énergétique.



### **Actions internes à la Société**

Dans sa démarche de sensibilisation à la transition écologique, Memo Bank invite ses employés à participer aux ateliers organisés par les associations la Fresque du Climat et la Fresque du Numérique.

Par ailleurs, afin de réduire son impact environnemental lié aux transports, Memo Bank agit sur plusieurs leviers en encourageant le télétravail, en favorisant les déplacements en train, en offrant un bonus aux salariés qui utilisent le vélo pour leurs déplacements professionnels ainsi qu'en proposant des repas végétariens lors des événements qu'elle organise.

### **Mesure et transparence de l'empreinte carbone**

Memo Bank mesure annuellement ses émissions de gaz à effet de serre provenant de toutes ses activités, que ce soit les émissions directes (du scope 1 et 2) ou les émissions provenant des achats de service et des financements de la clientèle, qui produisent la part la plus importante de ses émissions.

Afin d'améliorer la précision de ces mesures, elle collecte les bilans carbone de ses partenaires et clients.

Memo Bank s'engage à communiquer de manière transparente sur son empreinte carbone et à sensibiliser ses parties prenantes de plusieurs façons :

- la Société informe ses clients des émissions engendrées par les dépenses qu'ils effectuent à l'aide de leurs cartes Visa ; ainsi, pour chaque dépense réalisée, une estimation des émissions correspondantes leur est fournie, de telles données pouvant contribuer à orienter leurs politiques d'achat ;
- Memo Bank affiche une estimation de l'intensité carbone des services bancaires fournis à ses clients sur chacune de ses factures, ce qui contribue à améliorer la précision des bilans carbone effectués par ses clients ;
- afin de fournir une estimation de ses propres émissions et de celles de ses clients, Memo Bank croise de grandes quantités de données et rend public les jeux de données issus de ces croisements ;
- la Société a rejoint le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) en 2023, ce qui permet de contribuer à la définition d'un cadre commun ;

### **Partenariats**

Memo Bank a noué un partenariat avec Bpifrance ainsi qu'avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) afin de soutenir les entreprises innovantes dans leur transition écologique et leur transformation numérique.



## La politique et les pratiques de rémunération

### Comité des rémunérations

En application de l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier et de l'article 241-1 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les établissements de crédit dont le total du bilan social ou consolidé est supérieur à 5 milliards d'euros sont tenus de constituer des comités spécialisés, à savoir un comité des risques, un comité des rémunérations et un comité des nominations, étant précisé que la Société est déjà dotée d'un Comité d'audit et des risques.

Bien que la Société demeure en-dessous des seuils réglementaires nécessitant la création d'un comité des rémunérations, dans un effort de bonne gouvernance, aux termes de sa réunion du 29 mars 2024, le Conseil de surveillance de Memo Bank a décidé de la création du Comité des rémunérations qui, conformément au règlement intérieur qu'il a adopté, est notamment chargé :

- de formuler des propositions et avis auprès du Conseil de surveillance concernant la politique de rémunération de Memo Bank ;
- de formuler des avis et recommandations concernant la rémunération, les bonus, avantages divers, questions relatives à la cessation des fonctions des dirigeants et collaborateurs dont l'activité a une incidence sur le profil de risque de la Société, à savoir les membres du directoire et les dirigeants non mandataires sociaux (C-Levels).

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres nommés par le Conseil de surveillance.

Il s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2025.

Les avis et recommandations du Comité des rémunérations sont ensuite soumis au Conseil de surveillance.

### Politique de rémunération

Memo Bank a défini une politique de rémunération qui s'attache à porter ses valeurs dans le respect des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée tout en limitant la prise de risque et en cohérence avec l'activité et la structure de Memo Bank.

À ce titre, Memo Bank effectue notamment un suivi des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La rémunération globale des collaborateurs de Memo Bank est constituée d'une rémunération fixe.

Seuls les chargés d'affaires bénéficient d'une part numéraire variable définie en rapport avec l'atteinte de leurs objectifs, y compris des objectifs de conformité (réalisation des diligences KYC, mesurés chaque trimestre en fonction du plan de revues KYC déterminé par la Direction des risques et de la conformité).

La part variable de ces collaborateurs est comprise entre 23% et 40% du salaire fixe sur la base d'objectifs atteints.

En complément, les salariés de la Société reçoivent des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, selon une grille de versement en fonction de leur investissement professionnel validée par le Directoire, dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires.



Il n'existe aucune rémunération variable garantie.

La rémunération, entièrement fixe, des dirigeants effectifs au titre de l'exercice 2025 s'est élevée à 279 815 euros bruts.

La rémunération, entièrement fixe, des autres personnes dont l'activité a une incidence significative sur le profil de risque de Memo Bank (les *C-levels* autres que les deux membres du directoire, soit quatre personnes) s'est élevée à 695 061 euros bruts.

Aucune personne n'a perçu une rémunération supérieure à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2025.

Aucune indemnité de licenciement ni de départ n'a été versée au personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de la Société.

Memo Bank n'est pas soumise aux dispositions des articles L.511-81, L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L. 511-84 du Code monétaire et financier, qui obligent les établissements à verser au moins 50 % de la rémunération variable sous forme d'actions, à différer d'au moins 4 ans une part d'au moins 40 % (voire 60 %) de la rémunération, et à différer d'au moins 5 ans le versement en actions des prestations de retraite.

Cette dispense résulte de l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

## Les principaux ratios au 31 décembre 2025

Ratio de solvabilité (CET1) : 27,02 %

Ratio de levier : 3,77 %

Liquidity coverage ratio (LCR) : 222,01 %

Net stable funding ratio (NSFR) : 232,83 %



## Annexe 1 - Disclosure of key metrics and overview or risk-weighted exposure amounts

Memo Bank - Key metrics as of 31/12/2025 31/12/2025      31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
<b>Available own funds (amounts in EUR)</b>			
1	Common Equity Tier 1 (CET1) capital	€15,133k	€15,483k
2	Tier 1 capital	€15,133k	€15,483k
3	Total capital	€15,133k	€15,483k
<hr/>			
<b>Risk-weighted exposure amounts</b>			
4	Total risk exposure amount	€56,008k	€56,553k
<hr/>			
<b>Capital ratios (as a percentage of risk-weighted exposure amount)</b>			
5	Common Equity Tier 1 ratio (%)	27.02%	27.38%
6	Tier 1 ratio (%)	27.02%	27.38%
7	Total capital ratio (%)	27.02%	27.38%
<hr/>			
<b>Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (as a percentage of risk-weighted exposure amount)</b>			
EU 7a	Additional own funds requirements to address risks other than the risk of excessive leverage (%)	1.75%	1.25%
EU 7b	of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)	0.98%	0.70%
EU 7c	of which: to be made up of Tier 1 capital (percentage points)	1.31%	0.94%
EU 7d	Total SREP own funds requirements (%)	9.75%	9.25%
<hr/>			
<b>Combined buffer and overall capital requirement (as a percentage of risk-weighted exposure amount)</b>			
8	Capital conservation buffer (%)	2.50%	2.50%
EU 8a	Conservation buffer due to macro-prudential or systemic risk identified at the level of a Member State (%)	1.00%	1.00%
9	Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0.00%	0.00%
EU 9a	Systemic risk buffer (%)	0.00%	0.00%
10	Global Systemically Important Institution buffer (%)	0.00%	0.00%
EU 10a	Other Systemically Important Institution buffer (%)	0.00%	0.00%
11	Combined buffer requirement (%)	3.50%	3.50%
EU 11a	Overall capital requirements (%)	13.25%	12.75%
12	CET1 available after meeting the total SREP own funds requirements (%)	21.82%	22.18%



Memo Bank- Key metrics as of 31/12/2025

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
<b>Leverage ratio</b>			
13	Total exposure measure	€401,725k	€325,671k
14	Leverage ratio (%)	3.77%	4.75%
<b>Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (as a percentage of total exposure measure)</b>			
EU 14a	Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (%)	0.00%	0.00%
EU 14b	of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)	0.00%	0.00%
EU 14c	Total SREP leverage ratio requirements (%)	3.00%	3.00%
<b>Leverage ratio buffer and overall leverage ratio requirement (as a percentage of total exposure measure)</b>			
EU 14d	Leverage ratio buffer requirement (%)	0.00%	0.00%
EU 14e	Overall leverage ratio requirement (%)	3.00%	3.00%
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>			
15	Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value -average)	€291,786k	€235,588k
EU 16a	Cash outflows - Total weighted value	€162,753k	€117,109k
EU 16b	Cash inflows - Total weighted value	€31,321k	€26,958k
16	Total net cash outflows (adjusted value)	€131,432k	€90,151k
17	Liquidity coverage ratio (%)	222.01%	261.33%
<b>Net Stable Funding Ratio</b>			
18	Total available stable funding	€229,611k	€210,373k
19	Total required stable funding	€98,617k	€88,983k
20	NSFR ratio (%)	232.83%	236.42%

